

ADDENDA No. 1

No de la DP: SEN-051 23/24

Titre: Fourniture, l'installation et la maintenance de systèmes de sécurité

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la soumission et des documents relatifs au contrat. Tous les autres termes et conditions restent les mêmes.

Questions et Réponse

Q1: Est-ce que les articles équivalents d'une autre marque seraient acceptés ou est-ce qu'il est limité sur les articles spécifiques Hanwha et DSC répertoriés ?

A1: Oui, conformément à **ANNEXE « B » – ÉNONCÉ DES TRAVAUX (EDT); haut de page 9:**
Si de l'équipement de remplacement de certaines marques est requis, une liste des marques d'équipement de remplacement proposées doit être fournie à l'agent de projet du Sénat aux fins d'approbation, **avant** l'achat de cet équipement et son installation dans la résidence. La liste doit indiquer quel article est remplacé, la marque, le prix de l'équipement, le numéro de modèle et la spécification.

Shirley Chartrand
Conseillère principale de l'approvisionnement
Le Sénat du Canada
Proc-app@sen.parl.gc.ca